



Fondation de la faune du Québec

DÉCOUVRIR LES HABITATS FAUNIQUES

DOCUMENT D'INFORMATION

AVRIL 2009

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme Découvrir les habitats fauniques offre une aide financière aux organismes qui prennent l'initiative de faire connaître les habitats fauniques aux citoyens, aux jeunes ou à des groupes particulièrement importants de personnes.

Il s'inscrit dans notre plan d'action de développement durable parce qu'il favorise l'information, la sensibilisation et l'éducation à la préservation de la biodiversité, au respect de la capacité de support des écosystèmes et aux moyens de s'engager dans ce sens.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Faire connaître les habitats fauniques du Québec, leurs problèmes, et les moyens d'y remédier.
- Former des intervenants clés quant aux attitudes à adopter, aux comportements à modifier, aux habiletés à maîtriser et aux moyens à prendre pour conserver, restaurer ou améliorer les habitats fauniques.

TYPES DE PROJETS

Le programme distingue deux types de projets :

- Projets de sensibilisation aux habitats (projets de sensibilisation)
Ce sont les projets où l'on diffuse des connaissances générales sur les habitats, les problèmes qu'ils subissent et l'importance de les protéger, les restaurer ou les améliorer. Il peut s'agir d'affiches, de dépliants, de panneaux d'interprétation, de vidéos ou de tout autre outil de sensibilisation qui s'adresse au grand public ou aux jeunes.
- Projets de formation aux moyens d'intervenir (projets de formation)
Ce sont les projets qui font connaître des façons pratiques de protéger ou d'améliorer les habitats à des groupes d'intervenants clés, par exemple à des producteurs agricoles ou forestiers, à des villégiateurs, à des organismes de conservation, à des associations de chasseurs, ou à des gestionnaires de zecs ou de pourvoiries. Il peut s'agir de vidéos, d'ateliers de formation, de guides d'intervention, de manuels, de cours, de sites de démonstration ou de tout autre outil de formation.

PROJETS ADMISSIBLES

Pour être admissible à une aide financière, le projet soumis doit respecter les critères suivants :

- Pour les projets de sensibilisation
Le projet doit faire connaître un ou des habitat(s) du Québec, leurs composantes, les problèmes qu'ils subissent, l'importance de les protéger, de les restaurer ou de les améliorer, et il doit susciter des actions pour y arriver.

- Pour les projets de formation

Le projet doit diffuser des connaissances techniques et pratiques sur les habitats et sur les moyens à prendre pour les protéger, les restaurer ou les améliorer. Les projets qui font connaître des interventions modèles à des groupes qui exercent une influence déterminante sur les habitats sont aussi admissibles.

PROJETS NON ADMISSIBLES

- Les projets qui ne portent pas spécifiquement sur les habitats fauniques.
- Les projets qui portent sur les habitats des espèces désignées menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec puisqu'ils sont analysés dans le cadre du programme Faune en danger de la Fondation.
- Les projets de recherche ou d'acquisition de connaissances.
- Les projets de publicité de l'organisme ou de ses activités courantes.
- La construction d'infrastructures d'accueil, de bâtiments, de centres d'interprétation, de sentiers, de postes ou de tours d'observation, d'immeubles, d'amphithéâtres, et l'achat de matériel audiovisuel, informatique ou d'observation.
- Les projets qui portent principalement sur des activités de plein air même si elles sont liées à la faune.
- Les projets qui portent sur des espèces introduites, des dommages causés par la faune, ou sur des préoccupations environnementales générales comme la pollution, la qualité de l'air et de l'eau, les pesticides, la gestion des déchets ou les changements climatiques.
- Les dépenses courantes d'exploitation, de fonctionnement ou d'immobilisation du promoteur.
- À l'exception d'une première année de rodage, la réalisation d'activités éducatives ou d'interprétation existantes, régulières ou récurrentes n'est pas admissible à une aide financière parce que la Fondation les considère comme des dépenses courantes de fonctionnement ou d'opération.

ORGANISMES ADMISSIBLES

Tout organisme public ou privé et toute association ou corporation, avec ou sans but lucratif, qui a une existence juridique (lettres patentes, charte, etc.) peut soumettre une demande d'aide financière.

Les particuliers ne sont pas admissibles.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les projets admissibles seront notamment évalués en fonction des critères suivants :

- qualité de la demande et de la planification du projet ;
- expérience et capacité du promoteur de réaliser le projet ;
- faisabilité technique et financière du projet ;
- valeur faunique du projet ;
- importance du projet pour la biodiversité ;
- effet d'entraînement du projet vers des interventions sur le terrain (en fonction de ce critère, les projets de formation sont avantagés par rapport aux projets de sensibilisation) ;

- valeur scientifique et pédagogique du projet ;
- diffusion du projet, son effet multiplicateur et la durée de vie du produit réalisé ;
- avancement du montage financier ;
- importance des appuis obtenus ;
- rapport coût/bénéfice du projet ;
- mécanisme de suivi et d'évaluation des résultats du projet ;
- potentiel de communication du projet.

MONTANT ACCORDÉ

Le montant maximal accordé pour un projet éducatif est de 50 000 \$.

Le pourcentage maximal de la participation de la Fondation est de 50 % du coût admissible du projet incluant les taxes qui sont maintenant admissibles.

L'aide financière ne peut pas s'étaler sur plus de deux ans, ni dépasser 25 000 \$ par année.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE

L'organisme promoteur doit remplir le formulaire de demande d'aide Découvrir les habitats fauniques et le transmettre à la Fondation de la faune du Québec. L'utilisation du courrier électronique pour envoyer le formulaire est fortement recommandée.

Les pièces suivantes doivent aussi être transmises à la Fondation par la poste ou autrement :

- résolution de l'organisme autorisant le (la) responsable à signer la demande et à réaliser le projet si ce responsable n'est pas le président ou le directeur général ;
- lettres d'appui financier ou technique au projet ;
- copie du certificat d'incorporation ou des lettres patentes du promoteur s'ils n'ont jamais été transmis à la Fondation ou s'ils ont été modifiés ;
- états financiers les plus récents du promoteur s'il s'agit d'un organisme sans but lucratif.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

La date limite de présentation des demandes d'aide financière au programme Découvrir les habitats fauniques est le 10 janvier.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est recommandé de communiquer avec un(e) coordonnateur(trice) de projets de la Fondation de la faune avant de soumettre votre projet afin d'en vérifier l'admissibilité.

Pour obtenir plus de renseignements, les organismes intéressés peuvent communiquer à :

Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1

Téléphone : 418 644-7926 ou sans frais 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : projets@fondationdelafaune.qc.ca
Site Internet : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>